

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Vue institutionnelle/Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Séance du 12/11/2025

Délibération n°59

2<sup>ème</sup> convocation

**Nombre de conseillers**

En exercice : 40

Présents : 4

Absents : 36

Votants : 4

- dont « pour » : 4

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0



*Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 08 novembre 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2<sup>ème</sup> convocation le mercredi 12 novembre 2025 à 08 heures 00 dans les locaux de la 3CO à Kahani, sous la présidence de Mme ATTIBOU Zainati, 8<sup>ème</sup> vice-présidente, seule vice-présidente présente, remplaçant le président en déplacement à l'extérieur du département.*

**Présents**

AHMED COMBO Papa, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, ATTIBOU Zaïnati

**Absents**

IBRAHIMA Said Maanrifa, MADI OUSSENI Mohamadi, , ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, CHANRANI Daoudou, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MDALLAH Anlamati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH I Inchat, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SOUMAÏLI Mhamadi, SIKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, SAID Mariame, MIKIDADI Madihali, FRADJI Saindou, ,BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni.

**Secrétaire de séance** : MOHAMED Zainaba

**Considérant que** selon le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5211-9 pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le vice-président peut remplacer le président absent et exerce alors toutes ses attributions, y compris la signature des délibérations adoptées lors de la séance qu'il a présidée.

**Considérant que** le procès-verbal et la délibération doivent mentionner l'absence du président et indiquer que la séance a été présidée par le ou la vice-président(e), en précisant son identité et son rang.

**Considérant** enfin que la signature par le ou la vice-président(e) ayant présidé la séance garantit l'authenticité et la régularité juridique de la délibération.

**Considérant** que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (CGCT / Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#) ) ;

**Considérant** la nécessité de garantir l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> janvier au vote du budget primitif 2025 ;

Considérant que l'autorisation du conseil au président précise le montant et l'affectation des crédits ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide**

- D'autoriser le président à *faire application de l'article L1612-1 modifié du CGCT*
- De dire que l'autorisation porte sur les dépenses d'investissement suivantes :



Numéros d'articles d'imputation	N° opération	Intitulé des opérations	Crédits ouverts budget 2025	Autorisations
<b>2031</b>	731	Aménagement des rivières - Rivière M'roalé-zidakani	174 770,00 €	43 692,50 €
	21	Aménagement baie de Soulou	100 000,00 €	25 000,00 €
	732	Aménagement des rivières - Cascade - Ouangani et barakani	50 000,00 €	12 500,00 €
	733	Aménagement des rivières - Papi et divers rivières	140 000,00 €	35 000,00 €
	734	Aménagement des rivières - rivière de Sada	310 085,00 €	77 521,25 €
	782	Lutte contre la submersion marine - Ambato	528 200,00 €	132 050,00 €
	82	Système de transport urbains	500 000,00 €	125 000,00 €
	83	Filière énergétiques production	181 000,00 €	45 250,00 €
	NA	Non affecté	252 446,66 €	63 111,67 €
<b>2041412</b>	59	Accompagnement investissement communaux	1 465 547,18 €	366 386,80 €
<b>2128</b>	72	Office de tourisme projet 2020	70 000,00 €	17 500,00 €
<b>21828</b>	NA	Autres matériels de transport	81 324,98 €	20 331,25 €
<b>21838</b>	NA	Autres matériels informatique	46 666,09 €	11 666,52 €
<b>21848</b>	69	Autres matériels de bureau et mobiliers	458 249,33 €	114 562,33 €
<b>2188</b>	NA	Autres immobilisations corporelles	46 666,09 €	11 666,52 €
<b>2313</b>	69	Construction siège 3CO	2 475 438,46 €	618 859,62 €
	70	Aire des jeux dans les 5 communes	491 896,88 €	122 974,22 €

	781	Lutte contre la submersion marine - Chembenyoumba	250 000,00 €	62 500,00 €
	801	Aménagement des plages : Tahiti plage	971 675,48 €	242 918,87 €
	802	Aménagement des plages : Tanaraki	60 000,00 €	15 000,00 €
	81	Marché kahani et autres à venir	50 000,00 €	12 500,00 €
<b>2315</b>	62	Route d'accès au lycée de M'Tsangamouji	35 893,38 €	8 973,35 €
	NA	Non affecté	911 597,20 €	227 899,30 €
<b>238</b>	NA	Non affecté	250 000,00 €	62 500,00 €
<b>TOTAL</b>			9 901 456,73 €	2 475 364,18 €

➤ D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 12/11/ 2025,

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre



Pour le président de la 3CO  
La 8<sup>ème</sup> vice-présidente  
ATTIBOU Zainati